

Équipement / assortiment minimal de l'entreprise formatrice

Concernant le plan de formation du 20 juillet 2022 pour

Aide en installations de ventilation AFP

édicte le 30 août 2023 par la Commission suisse pour le développement professionnel et la qualité pour les métiers de la technique du bâtiment.

Principes

Ces instructions sur l'équipement et l'assortiment doivent être considérées comme des exigences minimales. Au début de la formation, l'entreprise met à la disposition des apprentis un poste de travail adapté ainsi que les équipements et outils individuels et communs nécessaires.

Poste de travail

- Atelier avec établi
- Modèle d'entraînement
- Outillage complet comprenant :

Machines

- Meuleuse d'angle
- Marteau perforateur
- Perceuse-visseuse à percussion
- Visseuse à chocs
- Ev. plieuse, rouleuse

Produits d'exploitation

- Échelle (4 marches / 8 marches)
- Projecteur de chantier
- Enrouleurs de câble 30 m + 50 m
- Équipement de levage
- Étançon
- Multiprises

Équipements spéciaux

- Ordinateur portable ou poste de travail PC ou similaire, avec possibilité d'imprimer le dossier de formation.